

Décision

Générale

colonial

Décision n° 353 mouvements

n° 353

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 septembre 1914

Numéro JO

n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro

30 septembre 1914

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de six mois à passer à Chidrac, (Puy-de-Dôme) a été accordé à M. Vigier, Inspecteur de Police de 2me classe du cadre local de la Côte Française de s Somalis, avec autorisation de prendre passage ainsi que sa femme sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 25 septembre 1914.